

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 26 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle de réunion d'Ecoparc, domaine de Villemorant, sous la Présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Edith BRESSON, M. Sébastien RAVIER, Mme Caroline de BODINAT, M. Matthieu SPIESSER, M. Wilfried LAURENT, Mme Christel DAVOLI, Mme Virginie SENTUCQ, M. Jean-François GIRARD, M. Edouard ANDRE, Mme Frédérique LAFONT, M. Guillaume GIOT.

Etaient absents : Mme Jacqueline SCHREINER, Mme Joëlle ANDREOLETTI, M. Philippe SEDILLEAU.

Procurations : Mme Jacqueline SCHREINER pour Mme Frédérique LAFONT
Mme Joëlle ANDREOLETTI pour M. Guillaume GIOT
M. Philippe SEDILLEAU pour M. Wilfried LAURENT.

Secrétaire de séance : Mme Caroline de BODINAT.

ORDRE DU JOUR

1) DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNE

Concernant le budget d'investissement de la commune, une décision modificative par anticipation doit être prise afin de provisionner une dernière mensualité d'échéances d'emprunts jusqu'à la fin de l'année.

Dépenses d'investissement compte 21311 - 2 600 €

Dépenses d'investissement compte 1641 + 2 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

2) ADMISSION EN NON VALEUR

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier Principal dressée sur l'état des produits communaux irrécouvrables en date du 27 juillet 2016, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 823.41 € pour les années 2014 et 2015 concernant les impayés de loyers de la Société LANSIER suite au jugement du 25/03/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif – mise en liquidation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

3) REGULATION FRAIS DE CHAUFFAGE SUR UN LOGEMENT COMMUNAL

Suite à un problème de fuite de fioul à la chaudière de la poste en 2013 et à un problème de bouchon de serrage pas adapté et changé plusieurs mois après, les locataires du logement communal situé 3 rue des Anges ont reçu quatre factures de chauffage au lieu de deux habituellement.

La commune décide d'accorder à Monsieur et Madame Xavier GANDON l'annulation de deux factures de frais de chauffage.

Ces factures se décomposent comme suit :

- Titre 91 Bordereau 18 du 08/03/2013 pour 685.71 €

- Titre 412 Bordereau 82 du 16/12/2013 pour 657.62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

4) CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DU CAMPING

Compte tenu de la mise en gérance privée de la structure à compter du 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de prendre un arrêté de clôture de la régie de recettes.
Le conseil municipal approuve cet arrêté à l'unanimité.

5) PRISE EN CHARGE PAR LA SOCIETE RADAR FILM DU JEU EXTERIEUR DU CAMPING DÉGRADÉ LORS DU CASTING DES ENFANTS

La commune est fière d'accueillir les équipes techniques et de production du film de Nicolas Vanier. Monsieur le Maire remercie Mme Edith BRESSON, première adjointe pour sa gestion au quotidien. La salle du conseil municipal sert de lieu de stockage pour les costumes. Le tournage s'effectue sur plusieurs communes, La Ferté Saint Cyr, Menneville sur Cher, Chambord et principalement à Neung-sur-Beuvron. 150 figurants participent à cet événement grand public dont la sortie est prévue en octobre 2017. C'est un film de promotion pour la Sologne qui appelle aux valeurs de la vie et de la nature.

Une soirée est organisée le jeudi 10 novembre à 19h salle des fêtes de Neung-sur-Beuvron pour que les habitants puissent rencontrer l'équipe du film, Nicolas Vanier, Laurent Charbonnier le régisseur et les acteurs.

Lors du casting des enfants organisé au camping municipal, le jeu extérieur a été dégradé.

La Société Radar Film a fait parvenir en mairie un chèque d'un montant de 897.00 € en dédommagement du préjudice.

Un titre de recettes sera émis afin d'encaisser ce montant sur le budget du camping.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

6) REGLEMENTATION DE LA VITESSE A 30 KM/H RUE HENRI DE GEOFFRE

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire revient sur la reprise du magasin Vival par un couple de trentenaires installés depuis trois semaines. Ils agissent dans un bon état d'esprit et ont une volonté de réussir. La commune est fière de les accueillir.

Le Maire demande de se rendre dans les commerces de proximité autant que faire se peut.

L'épicerie est ouverte de 8h à 20h du mardi au samedi et le dimanche matin. En réponse à une interrogation de Monsieur Giot, Monsieur le Maire répond que les anciens propriétaires comme les nouveaux ont souhaité une totale confidentialité sur le dossier.

L'achèvement des travaux de voirie rue Henri de Geoffre donne une grande satisfaction pour la traverse du bourg, aux abords de l'école et devant la pharmacie. Monsieur Girard s'interroge sur le stationnement pour le bus qui paraît étroit. Monsieur Spiesser répond que toutes les solutions techniques ont été envisagées par le Conseil Départemental. L'équilibre proposé est, selon les experts, optimal.

Des barrières de sécurité seront installées prochainement. Tout le monde est satisfait de cette amélioration de voirie. Le rendu est efficace et esthétique.

L'étroitesse de la chaussée de la Route Départementale N° 923, entre la section 63 rue Henri de Geoffre et le carrefour de la route de Villebourgeon/rue des Prés nécessite une limitation de vitesse pour tous les véhicules à 30 km/h.

La signalisation réglementaire sera mise en place à la charge de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

7) STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ PLACE CHARLES QUENET ET RUE HENRI DE GEOFFRE

La première partie des travaux concerne la voirie qui est maintenant terminée.

La seconde partie comporte les entrées de village dont les travaux sont en cours, la troisième partie inclus la signalétique des commerçants qui créera une unité.

La commune envisage la réfection de la Place Charles Quenet afin d'en avoir une meilleure visibilité pour les automobilistes qui traversent le village. Aujourd'hui, cette place possède un stationnement vers l'intérieur, le projet initial prévoit un stationnement vers l'extérieur avec des emplacements végétalisés.

En attendant la réfection de la Place, le stationnement règlementé est à contrôler. Afin de favoriser la rotation du stationnement, la commune propose de limiter la durée du stationnement à 20 minutes sur quatre emplacements.

La collectivité prévoit également un stationnement d'une durée de 10 minutes sur les deux emplacements situés 27 et 29 rue Henri de Geoffre (devant la pharmacie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

8) VEHICULES ELECTRIQUES : TRANSFERT DE COMPETENCE « IRVE » (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver le transfert de compétence « IRVE » au SIDELC.

D'accepter l'installation d'une borne sur la commune, parcelle A N° 1346 – sur l'île.

D'accepter sans réserve le règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence tel qu'adopté par le Comité Syndical du SIDELC dans sa délibération du 14 avril 2016

De s'engager à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs sur tout emplacement sis sur le territoire communal.

De s'engager à verser au SIDELC la contribution aux charges d'exploitation fixée à 640 €/borne/an dans les conditions adoptées par le SIDELC

De s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIDELC.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert et à la mise en œuvre du règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques.

CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC : INSTALLATION IRVE

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) en Loir-et-Cher, le SIDELC doit installer une infrastructure sur le domaine public communal.

L'installation de cette infrastructure nécessite la conclusion d'une convention.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

9) AUTORISATION D'OUVERTURE AU PUBLIC D'UNE MICRO-CRÈCHE AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Le Maire réunit une fois par mois les trente chefs d'entreprises d'Ecoparc.

Ils l'ont sollicité à plusieurs reprises pour l'installation d'une micro-crèche dans le bâtiment de l'entreprise CMI transférée dans un autre bâtiment sur le site d'Ecoparc.

Dans un premier temps, cette micro-crèche, portée par trois jeunes femmes, sera réservée aux salariés d'Ecoparc et éventuellement ouverte à d'autres usagers. Les modalités sont gérées par la Communauté de Communes mais c'est une structure privée.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur l'autorisation d'ouverture au public de cet établissement relevant de la réglementation des ERP.

10) CONVENTION AVEC LA SOCIETE VEOLIA POUR LE CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Dans le principe d'instaurer une action de mutualisation, le Maire de Millancay, Monsieur Philippe Agulhon est chargé de ce dossier pour les onze communes de la communauté de communes de la Sologne des Etangs.

Dans le cadre de la mutualisation des services, le conseil communautaire a retenu, à l'unanimité des suffrages, la Société VEOLIA pour procéder au contrôle des poteaux incendie.

Les Maires de huit communes se sont engagés à signer le contrat de prestation avec Véolia d'ici fin 2016.

Le choix de ce prestataire est dû au respect du cahier des charges et à un tarif le plus compétitif de 29 € unitaire pour une vérification biennale.

Pour la commune de Neung-sur-Beuvron, le montant annuel de facturation sera de 676.67 € HT.

Le maire propose au conseil municipal de valider ce contrat de prestation de service.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

11) OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire profite de ce point pour dire la chance de la commune d'avoir des agents administratifs dévoués et travailleurs. Il remercie Sophie Delion pour son travail. Cette promotion permet à l'agent d'évoluer dans sa carrière professionnelle au nom du mérite et de ses expériences.

Considérant la nécessité d'ouvrir un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en raison de l'avancement de grade de Mme Sophie Delion et au vu du tableau d'avancement de grade établi au titre de l'année 2016 par ordre de mérite en fonction de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion ayant émis un avis favorable en date du 28 avril 2016, le Maire propose à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé à compter du 21 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

12) APPROBATION RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Chaque année le conseil municipal doit approuver le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement de l'année précédente établi par le délégataire Véolia.

Point particulier :

Rapport eau :

Afin de limiter les pertes en eau et de rechercher les secteurs fuyards, la sectorisation du réseau serait la première étape avant de lancer une étude patrimoniale qui permettrait notamment d'établir un programme pluriannuel de renouvellement de canalisation. (le programme à envisager en partenariat avec la Communauté de Communes qui récupère la compétence eau et assainissement à l'horizon 2020).

Prix : 2015 = 2.19 € le m³, 2016 = 2.18 € le m³

Rapport assainissement : L'étude diagnostique du système d'assainissement réalisée en 2005 et 2006 préconise la construction d'une nouvelle station d'épuration (à confirmer et à dimensionner dans une nouvelle étude).

Prix : 2015 = 2.53 € le m³, 2016 = 2.58 € le m³ (augmentation votée en conseil municipal du 19 décembre 2015 suite à l'installation de la bache à boues).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport eau et assainissement 2015.

13) PROPOSITION DU CABINET MERLIN CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMELIORATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

La commune de Neung sur Beuvron a confié en 2013 au Cabinet Merlin une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du réseau d'assainissement dans l'optique de la réduction des eaux claires parasites dans le réseau de collecte des eaux usées.

La commune a cependant souhaité revoir la démarche d'amélioration du système d'assainissement (station d'épuration + réseau) par l'intégration dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre plus globale de ces travaux à venir.

Afin de permettre d'avancer dans cette démarche, la proposition alternative à la maîtrise d'œuvre initialement confiée consiste à établir :

- La mise à jour du programme de travaux établi dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement datant de 2007,
- Les études préliminaires pour la création d'une station d'épuration en comparant deux filières de traitement.

La proposition du Cabinet Merlin s'élève à un montant de 10 450 € HT. (montant budgété et subventionné à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau).

Deux options seront étudiées concernant la filière de traitement dont celle plantée de roseaux plus efficace sur l'environnement, dont l'emprise foncière est lourde mais plus économique pour les communes. La commune de Saint Viâtre a opté pour cette filière dont le sol caillouteux et sableux est adapté.

Le cabinet Merlin étudie les deux propositions.

La partie de réduction des eaux claires parasites n'est pas abandonnée mais la priorité est donnée à la station d'épuration. Les réseaux seront revus en seconde partie.

Une présentation du projet sera présentée lors d'un conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition du Cabinet Merlin à l'unanimité.

14) DEMANDE DE DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2017

Le Conseil Départemental peut accorder la Dotation de Solidarité Rurale aux communes de moins de 2000 habitants afin de les accompagner dans leurs projets d'investissement. La Dotation de Solidarité Rurale a été reconduite pour l'année 2017. Les règles d'éligibilité consistent en un projet par commune et par an, inscrit dans la section d'investissement dont les dépenses doivent être mandatées dans l'année.

La commune propose de déposer un dossier concernant le projet de réfection et de sécurisation de la Place Charles Quenet afin d'obtenir cette subvention.

Monsieur Giot aborde le sujet de la sécurisation de l'accès à la zone de la Croûte pour les piétons et cyclistes. Un projet avait déjà été envisagé il y a quelques années mais il restait très élevé, plus 300 000 € Hors Taxes à l'époque.

Monsieur le Maire répond que la sécurisation par un rond-point et l'accès à la zone de la Croûte est effectivement un projet prioritaire mais il est en parti départemental. Monsieur le Maire souhaite obtenir vite des réponses en matière d'investissement du département sur l'aménagement et la sécurisation du carrefour de la chauvellerie et le cheminement de la croute mais rappelle que le département s'est engagé fortement à Neung-sur-Beuvron sur le nouveau collège prévu en 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

15) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017

Certains travaux prévus au budget primitif 2017 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Le projet qui pourrait être présenté est le suivant :

- Travaux de sécurisation, d'amélioration, de végétalisation et d'embellissement de la Place Charles Quenet.

La commune sollicite au titre de la DETR 2017 une subvention au plus large possible (entre 20 et 50%) et mandate le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

16) DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Dans le cadre des travaux relatifs aux réseaux eau et assainissement de la commune de Neung-sur-Beuvron, une subvention de 60% peut être accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Sur les 40% restants, un emprunt à taux zéro peut être accordé à hauteur de 20% et 20% d'autofinancement pour la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1° TERRAINS ET VOIRIE :

- Un particulier souhaite vendre à la commune une parcelle le long de la passerelle du Beuvron. La demande est enregistrée mais la commune ne donne pas suite pour le moment.
- La plateforme du terrain multisports est faite et la moitié de la structure est construite. Les voisins ont été informés des éventuelles nuisances sonores. Un merlon sera fait pour isoler au maximum.

2° SUBVENTIONS :

- Attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire 2016 par Monsieur Jeanny Lorgeoux d'un montant de 3097 € pour la rénovation de l'éclairage du stade.
- L'Association « Les Nuits de Neung » sollicite une subvention afin d'organiser au mieux leurs soirées à thèmes et d'envisager celles à venir pour 2017. Comme pour les autres associations, la fourniture de leur bilan 2016 leur sera demandée ainsi que leur budget prévisionnel 2017.

3° CEREMONIES :

- 10 novembre 2016 réunion publique pour présentation du film « L'école Buissonnière » de Nicolas Vanier à la Salle des Fêtes à 19h00.
- Cérémonie du 11 novembre 2016. Pour les cent ans de la bataille de Verdun, le Maire demande au conseil municipal d'être présent. La bénédiction aura lieu à 10h30. Madame Sentucq contactera la Principale du Collège pour la lecture de textes par les élèves.
- Départs en retraite, Noël du personnel et remise de médaille prévus à la Salle de la Forge le mercredi 14 décembre 2016 à 18h30.
- Repas des Anciens organisé le mercredi 21 décembre 2016 à midi à la Salle des Fêtes.
- Vœux de la municipalité le dimanche 15 janvier 2017 à 17h00 à la Salle des Fêtes.

4° SANTÉ :

- Le pôle santé sera inauguré avant l'été 2017. La réhabilitation du bâtiment a nécessité l'intervention du service des fouilles archéologiques.

5° EMPLOI :

- Le recrutement d'un chef d'équipe pour le service technique est ouvert jusqu'au 30 octobre 2016. Le Maire propose aux Adjoints accompagnés de Monsieur Wilfried Laurent de faire une présélection des treize candidatures reçues à ce jour. Monsieur Guillaume Giot demande à être associé à cette présélection. Après un premier entretien, sélectionner deux candidats qui pourront être vus par 3 ou 4 élus.

6° INFORMATIONS :

- L'entreprise Jean-Luc Richer est retenue pour la réfection des portes de la bibliothèque, une décision du Maire sera prise en ce sens.
- Résolution suite aux inondations :
Le Maire informe le conseil municipal qu'avec Monsieur Jeanny Lorgeoux, ils ont obtenu de la part du Préfet une note de cadrage qui assouplit les curages de fossés et rivières. C'était indispensable. Cet assouplissement est en lien avec la Police de l'Eau.
Le Président de la Région, François Bonneau a demandé au Maire qui est également conseiller régional d'organiser une table ronde avec les différents partenaires pour envisager

un cadre règlementaire.

- La commune va récupérer la (PVR) participation des voies et réseaux rue du Stade. Le montant s'élevait à la somme de 65 000 €. Monsieur Vibert étant dans l'incapacité de verser la totalité de la somme, seuls 28 000 € peuvent être restitués suite à la vente du lot n° 7. Quant au surplus, il sera effectué à concurrence de versement de mensualités jusqu'en octobre 2020.
Toutefois en cas de vente d'un ou plusieurs terrains du lotissement ou d'un bien lui appartenant, le produit de la vente sera versé à la commune de Neung-sur-Beuvron pour solder immédiatement sa dette.
- Les Maires ont été alertés par l'Association des Maires Ruraux sur la volonté de l'administration centrale à inciter les territoires à faire fermer les écoles de moins de quatre classes. Il y a deux cents ans, l'ordonnance du 29 février 1816 décidait de rendre obligatoire la création d'une école dans chaque commune. Il est hors de question de fermer des écoles. Les Maires se mobilisent en tant que responsables. La commune de Neung-sur-Beuvron est solidaire de cette action des Maires Ruraux pour conserver nos écoles dans nos communes, eussent-elles moins de quatre classes. A l'unanimité, le conseil municipal vote contre ce projet.

7° QUESTIONS DES CONSEILLERS :

- L'Adjoint aux finances évoque un problème sur les loyers impayés d'un logement Communal. Le bail de location prend fin au 30 novembre 2016. Le locataire ne répond pas aux relances. Un bail précaire sera effectué jusqu'à régularisation de la situation soit jusqu'au 31 mars 2017.
- Demande de vérification des marquages au sol et des panneaux effacés.
- Les Associations Badminton et l'école de musique prévoient une intervention le 03 décembre 2016 à l'occasion du Téléthon

La séance est levée à 21h25.